

**AR Prefecture**

046-200054948-20240112-A\_2024\_013\_1-AR  
Reçu le 12/01/2024

**COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC**  
**1 PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC**

-----

*Le Maire de la Commune de MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC (Lot)*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code rural et de la pêche maritime,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS)

VU la délibération du 06/01/1968 du Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ portant validation du tableau de classement des voies communales, et la délibération n°2022-072 portant sur les mises à jour du classement des voies communales,

VU la délibération n° 2024-007 du 9 janvier 2024 autorisant Monsieur le Maire à lancer trois enquêtes publiques préalables au classement, déclassement l'aliénation de la voirie communale, l'aliénation de chemins ruraux et l'échange de chemins,

**ARRETE RELATIF A L'OUVERTURE**  
**DE TROIS ENQUETES PUBLIQUES**

**ARTICLE PREMIER** : A compter du 8 février 2024 et jusqu'au 15 mars 2024, trois enquêtes publiques se dérouleront ayant pour objet le déclassement et l'aliénation de la voirie communale, l'aliénation de chemins ruraux et l'échange de chemins à savoir :

**1<sup>ERE</sup> ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE DÉCLASSEMENT ET L'ALIÉNATION DE LA VOIRIE COMMUNALE :**

- 1-1/ déclassement et aliénation d'une partie de la rue du Tiradou à Montcuq ;
- 1-2/ déclassement et aliénation d'une partie de l'espace public située au niveau de l'avenue Saint-Jean à Montcuq à proximité de la station Total ;
- 1-3/ déclassement et aliénation d'une partie de l'espace public située dans le lotissement Miquel à Montcuq ;

**2<sup>EME</sup> ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT L'ALIÉNATION DE CHEMINS :**

- 2-1/ aliénation d'une partie d'un chemin d'exploitation de Moulin Bessou à Valprionde ;
- 2-2/ aliénation d'une partie du chemin de Seguy à Montcuq ;
- 2-3/ aliénation de chemins d'exploitation à Lebreil, centre-bourg ;
- 2-4/ aliénation d'une partie du chemin rural de Fontanilles à Sainte-Croix ;
- 2-5/ aliénation d'un chemin d'exploitation de Saint-Génies à Montcuq
- 2-6/ aliénation d'une partie du chemin rural du Pech Buscou à Valprionde, en contrepartie de la création d'un chemin de substitution ;
- 2-7/ aliénation d'un chemin d'exploitation de Lastours à Sainte-Croix
- 2-8/ aliénation d'une partie du chemin rural de la Sorré à Labriguerie à Montcuq

**AR Prefecture**

046-200054948-20240112-A\_2024\_013\_1-AR  
Reçu le 12/01/2024

**3<sup>EME</sup> ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT L'ÉCHANGE DE CHEMINS :**

3-1/ échange d'une partie du chemin de Pech de Maux à Sainte-Croix, en contrepartie de la création d'un chemin de substitution ;

3-2/ échange de parties d'un chemin d'exploitation de la Briguerie à Belmontet

3-3/ échange d'une partie du chemin de Couvins à Montcuq, en contrepartie de la création d'un chemin de substitution ;

**ARTICLE 2** : M. Wouter VAN DE RIJT, inscrit sur la liste départementale annuelle des Commissaires Enquêteurs est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur ; celui-ci se tiendra à la disposition du public :

- le jeudi 8 février 2024 de 9h15 à 12h15
- le mardi 20 février 2024 de 15h00 à 17h00
- le vendredi 15 mars 2024 de 9h15 à 12h15

**ARTICLE 3** : L'enquête publique sera ouverte du 8 février 2024 jusqu'au 15 mars 2024 à la Mairie de MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC.

A la Mairie susvisée, toute personne pourra prendre connaissance des dossiers en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.mairie-montcuq-en-quercy-blanc.fr/fr>, et formuler et/ou consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet mis à disposition à l'accueil de la mairie.

Des observations peuvent également être adressées, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête :

\*par écrit à M. le Commissaire enquêteur, Mairie de MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC, 1 Place des Consuls - 46800 MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC

\*par voie électronique à l'adresse mail suivante : [mairie.montcuq@wanadoo.fr](mailto:mairie.montcuq@wanadoo.fr) en précisant en objet : « Enquête publique ».

Toutes les observations seront annexées au registre d'enquête.

**ARTICLE 4** : A l'expiration du délai prescrit par l'article premier, le registre d'enquête sera clos, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors du délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier et ses conclusions.

**ARTICLE 5** : A l'issue de l'enquête et aux vues des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil municipal prendra une délibération pour formaliser sa décision.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera affiché à compter du 18 janvier 2024, c'est-à-dire quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la tenue de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera constaté par un certificat du Maire.

Une notification individuelle sera faite par courrier aux propriétaires des parcelles touchées par les projets.



Fait en Mairie le 12.01.2024  
Le Maire,

Alain LALABARDE.